



Le garage où était ma voiture refuse de me la rendre !!

Par Klr68

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une voiture (carte grise à mon nom). Elle est tombée en panne le 3 avril 2026 sur autoroute et a été remorquée par un garage A, mandaté par la société d'autoroute, qui l'a entreposée dans ses locaux. J'habite à environ 800 km.

Depuis avril, j'ai envoyé plusieurs e-mails au garage A (environ neuf), restés presque tous sans réponse. [Précisez : devis accepté ou non, frais de gardiennage éventuels réclamés ou non.] Le 9 octobre, il n'a pas su me dire où se trouvait le véhicule ; le 12, son gérant m'a seulement demandé de le rappeler.

Le garage A m'a ensuite indiqué que la voiture serait chez un garage B, d'une autre ville, du même réseau de marque. Le garage B refuse de me confirmer sa présence ou de m'envoyer des photos de la plaque et du VIN : on m'a répondu que je n'étais « personne », que seul le garage A était leur commanditaire, et de rappeler lundi.

La gendarmerie m'a dit qu'il s'agissait d'un litige commercial et non pénal.

Mes questions :

1. En tant que propriétaire, ai-je le droit d'obtenir du garage B la confirmation de la présence de mon véhicule et des photos, même sans contrat avec lui ?
2. Le garage B peut-il invoquer un droit de rétention contre moi alors que je ne lui ai rien commandé ?
3. Le litige est-il uniquement civil, ou une plainte pour abus de confiance peut-elle être reçue (par les forces de l'ordre ou le procureur) si les garages refusent de me dire où est la voiture ?
4. Quelle est la procédure la plus rapide à distance : mise en demeure, constat par commissaire de justice, référé, autre ?

Merci d'avance pour vos retours.

Par chaber

Bonjour

Depuis avril qu'avez-vous fait à part vos e-mails (il aurait été préférable une LRAR)
Avez-vous demandé un devis et l'accepté ?

Vous aurez certainement une facture de gardiennage

Par Klr68

Bonjour j'ai eu des échanges de mails avec le garage et j'ai également eu des échanges téléphoniques pour lui transmettre et lui expliquer les dernières réparations qui avaient été faites.

Effectivement je n'ai fait aucun courrier en recommandé.

Mais ce qui est sûr c'est que je n'ai absolument jamais signer le moindre accord pour des réparations et encore moins pour l'envoi de mon véhicule dans un autre garage je n'ai rien signé du tout !!

Par Klr68

En complément d'information le garage A aurait envoyé ma voiture suite à mon accord ce qui est totalement faux je n'ai eu aucune information concernant l'envoi de mon véhicule dans un autre garage et encore moins de réparation je n'ai signé aucun devis donner mon accord pour rien du tout. J'ai fait un mail au garage b en leur indiquant que je reste

propriétaire du véhicule et que j'ai les pleins droits à savoir où se trouve mon véhicule car lorsque j'ai appelé le garage b la secrétaire m'a dit que elle ne devait rien tout ce qu'elle devait comme information c'était au garage a.

Par Klr68

Ce que je souhaite avant tout c'est récupérer et être sûr de l'endroit où est mon véhicule les frais de gardiennage si je dois les payer à la limite c'est pas bien grave..

Par isernon

bonjour,
vous a-t-on demandé de payer une facture ou d'accepter un devis ?
que dit votre assurance ?
le droit de rétention est prévu par l'article 2286 du code civil.
Salutations

Par Klr68

Non on ne m'a demandé de ne payer aucune facture. Effectivement le droit de rétention existerait si j'avais des dettes chez eux ce qui n'est pas le cas je n'ai non plus pas signé de devis ou quoi que ce soit qui se rapproche